ARCHIVES DE L'ACADÉMIE DE CHIRURGIE

j'ai reçus, monsieur votre lettre du sedre —
je n'ai point dit deffinitivement aux hautes
que je voulois remplir les places vacantes —
dans la cadeimie, cependant je sais quil
le faut et quil est même necessaire quon —
le fasse; mais je n'ai point oublié que —
j'ai eu lhonneur de vous dire ainsy qua mr
ledrand et a messieurs les prevots quil
seroit necessaire quil y eut plusieurs places
vacantes afin de satisfaire, s'il est possible
les adjoints et les libres, que pour cela
on se metteroit en quette pour faire
demander la veterance aux anciens —
qui aime la compagnie et qui ne se soussieray
pas des jettons; et je n'ai pas encore
appris qu'aucuns l'aye demandé. je —
vous invite a faire ce que vous pourrés
pour faire reussir ce moyen, et de
vous consulter avec mr ledrand pour
la même vüe, et pour commancer —

ARC 11
d. 22 n° 5

6

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

áproceder a le [illegible] pour remplir
la place de feu m. [illegible] et cela dans
la forme prescritte par le réglement ;
ne voulant point un Eloge que pour un
plus grand bien. le ministre est chargé
d'affaire, mais cela n'empechera pas que
le ministre recoive les leurs, lorsqu'il
en sera temps ; vous pouvés toujours
faire l'election de trois sujets et
m'en envoyer les noms.

mr ledrand m'a envoyé une espece
de ~~[illegible]~~ de forme, que je crois bon
pour Viser les plainses, consultés
vous, je vous prie ensemble et faites
pour le mieux. je suis, monsieur,
avec la plus parfaite estime

votre tres humble et tres obeissant
serviteur Lamortiere

a compiegne le 22 jullier 1753

mr morand

ACADÉMIE ROYALE
CHIRURGIE
N.
C.